

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DVD 72 Canal de l'Ourcq. Convention de superposition de gestion du domaine public fluvial parisien pour l'entretien des berges gauche et droite entre le pont aval de Claye-Souilly et le pont de la Grenouillère à Claye-Souilly (77).

M. Dan LERT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu l'article L-2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L-2123-7 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la ville de Claye-Souilly la convention de superposition de gestion du domaine public fluvial parisien pour l'entretien des berges gauche et droite entre le pont aval de Claye-Souilly et le pont de la Grenouillère à Claye-Souilly (77) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la ville de Claye-Souilly la convention de superposition de gestion du domaine public fluvial parisien pour l'entretien des berges gauche et droite entre le pont aval de Claye-Souilly et le pont de la Grenouillère à Claye-Souilly (77). Le texte de la convention, ainsi que les plans sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Cette convention ne générera aucuns frais supplémentaires pour la Ville de Paris.

Article 3 : L'entretien des berges gauche et droite entre le pont aval de Claye-Souilly et le pont de la Grenouillère à Claye-Souilly (77) ne générant pas de dépense ou de privation de revenus pour la Ville de Paris, la présente convention ne donnera pas lieu à indemnisation conformément à l'article L.2123-8 du code général de la propriété des personnes publiques.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO